

Communauté de Communes Des Rives du Haut-Allier

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du Jeudi 9 février 2017 à 14h00

Au Centre Culturel de SAUGUES

Nombre de conseillers communautaires : 93

Date de convocation : 31 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi neuf février 2017 à 14 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni au centre culturel de Saugues, sous la Présidence de Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Jeanine BRUGEYROUX, Christine BANASSAT, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL, Chantal LEGENDRE, Marie-Andrée PERREY, Marie-Thérèse ROUBAUD, Valérie GAILLARD, Chantal FARIGOULE, Jacqueline TORRENT, Corinne CHANTELOUBE, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Karine CROS, Annie PLANTIN, Agnès JEAN, Sylvie LEBRAT, Corinne BOYER, Nathalie RAMBOURDIN et Michèle MALFANT et MM. Jean-Louis PORTAL, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Gérard MERLE, Franck NOEL-BARON, Jean-Louis NOTON, Mickaël VACHER, Maurice LAC, Hervé VINCENT, Alain BESSON, Norbert BERNARD, Joseph VISSAC, Christian POULET, Thierry ASTRUC, Jean-Marc CHARRADE, Maurice LAURENT, Claude GINHAC, Thierry GRIMALDI, Nicolas DI GIAMBATTISTA, Jean PASCAL, Joseph TORRENT, Gérard BEAUD, Denis BONNAFOUX, Claude MASSEBEUF, Jean-Jacques MERLE, Jean-Pierre SOIGNON, Jean-Marie CHAPON, Philippe MOLHERAT, Denis FOURY, Raphaël LESCURE, Jean-Claude BAGES, Pierre COUPELON, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, Alain CROIZET, Alain CUSSAC, André DORIER, Jean-Michel DURAND, Jean-Paul FAGHEON, Serge ROCHER, Alain SOULE, Christophe COURTEIX, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Christian PLANQUE, Elie FRAISSE, Charles TOURRETTE, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER, Bernard MOYEN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Guy LAFOND, Ludovic LEYDIER, Gilles COUSTON, Maurice PARAT et Christian VIDAL.

Pouvoirs : Mme Séverine EYNARD à M. Jacky DELIVERT, Mme Marie-Pierre COUDERC à M. Claude MASSEBEUF, Mme Elisabeth CROUZET à Mme Chantal FARIGOULE, Mme Françoise TORRENT-PAILHES à Mme Jacqueline TORRENT, Mme Annie CARLET à M. Franck NOEL-BARON, M. Serge DESCHEEMACKER à Mme Marie-Christine DELABRE, M. Christian BARBUT à M. Jean-Louis CELLIER, M. Olivier DAIRE à M. BONNAFOUX Denis, M. Olivier MONTEIL à M. Joseph TORRENT, M. Yves ATTARD à M. Gilles RUAT.

Excusés : MM. René HAELVOET et Pierre HENO.

Absents : MM. Stéphane DESSALLES et Philippe CHAM.

Secrétaire de séance : Mme Corinne CHANTELOUBE.

Après un mot de bienvenue du Maire de Saugues M. Michel BRUN, la séance est ouverte sous la Présidence de M. Gérard BEAUD. Le Président propose de modifier l'ordre de passage de certaines délibérations pour libérer certains agents du conseil (Melle Caroline SCHELL) et M. DALMAYRAC du cabinet Espélia. Le Conseil accepte.

2017-02-01 - Objet : Validation du PV du Conseil Communautaire du 12 janvier 2017.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Langeac pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du doyen des Présidents des EPCI fusionnées du 6 janvier 2017 envoyées au domicile des Conseillers Communautaires.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1 - Installation du nouveau conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier.
- 2 - Élection du Président.
- 3 - Détermination du nombre de vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau.
- 4 - Élection des Vice-présidents.
- 5 - Élection des autres membres du bureau.
- 6 - Lecture par le Président de la charte de l'élu local.

Mme Agnès JEAN a relevé de nombreuses erreurs de transcription et d'orthographe dans le PV et demande de les corriger. M. Joseph TORRENT a également relevé des incohérences au niveau des résultats du 3^{ème} tour de l'élection du Président.

M. le Président prend acte et précise qu'un PV modificatif intégrera toutes ces remarques et sera communiqué à tous les conseillers communautaires pour le prochain conseil.

Le PV est adopté par 87 pour, 0 contre et 2 abstentions (M. Gilles RUAT et le pouvoir de M. Yves ATTARD)

2017-02-02 - Objet : Fixation des montants prévisionnels des attributions de compensation aux Communes.

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier issue de la fusion des 4 Communautés de Communes est en fiscalité unique (FPU). L'adoption de ce régime fiscal impacte l'ensemble des produits de la fiscalité (CFE, CVAE, IFR, TAFNB, TASCOT, TH, TFB, TFNB) et des compensations issues des anciennes Communautés de Communes et des Communes.

Pour harmoniser la fiscalité, le législateur laisse le choix aux élus communautaires et municipaux de se déterminer entre 2 scénarii:

- **Scénario 1** : lissage des taux avec des variations étalées dans le temps,
- **Scénario 2** : neutralisation avec des attributions de compensation dérogatoires qui viennent corriger les variations des taux intercommunaux et des taux communaux.

Les simulations fiscales réalisées par le cabinet Espelia se traduisent par un impact fort pour certains contribuables (Langeadois et Pays de Saugues) dans le cadre du scénario 1.

Le scénario 2 garantit le niveau de ressources actuelles des Communes et de l'intercommunalité en même temps qu'il neutralise pour tous les contribuables l'effort fiscal grâce à un mécanisme d'attributions de compensation dérogatoires.

Pour présenter dans le détail le mécanisme de la neutralisation des AC, le Président cède la parole à M. DALMAYARC du cabinet Espélia.

Au terme de cet échange et des réponses aux différentes interrogations, le Président propose aux conseillers communautaires de retenir le scénario 2 qui préserve les contribuables de l'impact fiscal de la fusion tout en neutralisant le niveau de ressources actuelles des Communes et de l'intercommunalité. Il souhaite que le conseil communautaire se prononce favorablement pour ce scénario sur lequel les Communes membres devront délibérer sur la base d'un accord à l'unanimité des Communes intéressées.

La délibération est accompagnée d'un document annexe qui reprend pour chaque Commune membre le calcul des attributions de compensation dérogatoires et l'impact de cette méthode sur les taux communaux.

Le Président ajoute que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés (CLECT) sera saisie pour avis et rapport circonstancié.

M. Alain GARNIER précise que les communes qui délibéreront contre le lissage impacteront financièrement la CCRHA.

M. Franck NOEL-BARON demande qu'à travers le FPIC la CCRHA compense les communes qui seront impactées par la perte d'une fraction de la dynamique de bases suite à l'adoption des AC dérogatoires. Il propose également qu'une clause de revoyure soit prévue pour modifier les AC au terme de l'amortissement de certains emprunts.

La délibération est adoptée par : 85 pour, 1 contre (M. Denis GAILLARD) et 3 abstentions (MM. Christian POULET, Mikaël VACHER et Maurice LAURENT)

2017-02-03A - Objet : Création d'une régie de recettes et d'avance (régie mixte) et désignation d'un régisseur pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) jeunes Intercommunal.

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la nécessité d'instaurer un mode de gestion de l'ALSH permettant :

- d'encaisser les recettes liées au paiement des inscriptions et des participations aux sorties et aux camps en application des tarifs votés par le Conseil Communautaire,
- de faire face à des dépenses imprévues lors de sorties ou de camps.

Le comptable public de la Communauté de Communes propose que le Conseil délibère sur la création d'une régie de recettes et d'une régie d'avances (régie mixte) et la désignation d'un régisseur pour leur gestion.

La délibération est adoptée par : 89 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-03B - Objet : Création d'une régie de d'avances et de recettes pour la gestion de l'aire d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de créer une régie d'avances et de recettes pour la gestion de l'aire d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

La régie d'avances et de recettes a pour objet :

- Recettes : encaissement des dépôts de garantie, forfait pour le stationnement des usagers, paiement des fluides (eau et électricité), paiement des retenues pour dégradations,
- Avances : remboursement des dépôts de garantie et des fluides non consommés (eau et électricité)

La régie d'avances et de recettes acceptera uniquement le numéraire. Les versements des usagers et les avances de la régie font respectivement l'objet d'un reçu et d'une facture. Ces documents sont signés par le régisseur et l'usager. Les reçus et factures sont automatiquement générés par le logiciel de gestion de l'aire des gens du voyage. Un récapitulatif des recettes et des avances est édité pour le versement de l'encaisse en trésorerie. Ce dernier est effectué soit à partir d'un montant d'encaisse de 500 € soit tous les trimestres. Le fonds de caisse est de 500 €. Il n'y aura pas de compte DFT.

La régie fonctionnera avec un régisseur et un mandataire suppléant, ils bénéficieront d'une indemnité de responsabilité. Cette dernière sera fixée conformément à la réglementation par arrêté du Président. Etant donnée les montants encaissés, le régisseur n'est pas dans l'obligation de cautionnement.

Un mandataire complémentaire sera nommé pour assurer le fonctionnement courant de l'aire d'accueil et d'habitat des gens du voyage en l'absence du régisseur et du mandataire suppléant.

La délibération est adoptée par : 89 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-3C - Objet : Création d'une régie de recettes et désignation de régisseurs pour les activités sportives et culturelles développées sur l'ancien périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Saugues.

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de créer une régie de recettes permettant :

- d'encaisser les recettes liées au paiement des activités sportives et culturelles suivantes :
 - cours de musique
 - ateliers d'écriture
 - stages de théâtre
 - musculation

Le comptable public de la Communauté de Communes propose que le Conseil délibère sur la création de cette régie de recettes et la désignation de régisseurs pour leur gestion.

Le Président précise que la création de cette régie et la désignation d'un régisseur se feront par voie d'arrêté.

La délibération est adoptée par : 89 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-4 - Objet : Adoption des tarifs de l'ALSH et des séjours pour les Jeunes.

Le Président indique que la continuité du service ados, dont les animations reprennent dès le mois de février 2017 sur le secteur du Langeadois, doit être assurée. Pour cela, il est nécessaire que le Conseil Communautaire adopte la grille tarifaire de l'ALSH et des séjours pour les jeunes afin d'encaisser les recettes des familles dont les enfants participent aux actions jeunesse.

Afin d'offrir au plus grand nombre de jeunes une facilité d'accueil et d'accès à l'ALSH et aux séjours sans générer de rupture pour les usagers dans le fonctionnement du service, le Président propose aux élus d'adopter la grille tarifaire qui a été appliquée par le service jeunesse de l'ancienne Communauté de Communes du Langeadois entre le 15 décembre 2006 et le 31 décembre 2016.

Deux tarifs, l'un pour l'inscription annuelle à l'ALSH et l'autre pour les participations liées aux sorties et aux camps, seront appliqués :

1) Inscription annuelle à l'Accueil de Loisirs Sans hébergement :

Tarif forfaitaire de 5€ demandé à chaque jeune fréquentant l'ALSH, quelque-soit son lieu de résidence. Le règlement de l'inscription sera dû et versé une fois par année scolaire.

2) Participation aux sorties & séjours courts dans le cadre de l'ALSH et des séjours de vacances :

a – Jeunes de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

La participation demandée à la famille sera calculée à partir du taux d'effort fixé par la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et appliqué sur le Quotient Familial du foyer. Cela signifie qu'il y aura autant de tarifs que de QF.

Par ce mode de calcul la Communauté souhaite appliquer aux familles les tarifs les plus justes afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux prestations du Service Jeunesse sachant qu'un tarif minimum et un tarif maximum ont été définis.

TAUX D'EFFORT = 0,327% PAR TRANCHE DE 5€ *	* Coût d'une sortie ou d'un séjour
Participation plancher (minimum) appliquée = 30% du coût de la sortie ou du séjour défini et calculé par l'EPCI	
Participation plafond (maximum) appliquée = 85% du coût de la sortie ou du séjour défini et calculé par l'EPCI	

b – Jeunes hors Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

Le tarif appliqué pour les jeunes hors Communauté de Communes sera égal au coût de la sortie ou du camp calculé par la collectivité.

Afin de calculer la participation, le régisseur demandera désormais aux familles de leur présenter un document attestant de leur quotient familial (QF).

La délibération est adoptée par : 89 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-5- Objet : Indemnités de fonction du Président.

La communauté de communes des Rives du Haut-Allier se situe dans la strate de population de 10 000 à 19 999 habitants et les articles L.5211, R.5211-4 et R.5214-1 du code général des collectivités fixent un montant maximal d'indemnités de président à 48.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Président indique qu'il demande 100% de cette indemnité.

M. Michel BRUN souligne qu'il votera contre et propose de diminuer de 10 % le montant des indemnités du Président et des Vice-Présidents.

La délibération est adoptée par 56 Pour, 29 Contre (M. Joseph TORRENT et son pouvoir (M. Olivier MONTEIL), Mme Jacqueline TORRENT et son pouvoir (Mme TORRENT-PAILHES Françoise), Mme Valérie GAILLARD, M. BONNAFOUX Denis et son pouvoir (M. Olivier DAIRE), Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir (Mme Elisabeth CROUZET), Mme Agnès JEAN, Mme Annie PLANTIN, M. André DORIER, M. Jean-Marie CHAPON, M. Emile ROUSSEL, M. Alain CUSSAC, Mme Christine BANASSAT, M. Franck NOEL-BARON et son pouvoir (Mme Annie CARLET), M. Gilles RUAT et son pouvoir (M. Yves ATTARD), M. Michel BRUN, M. Christian PLANQUE, Mme Sylvie LEBRAT, M. Christian VIDAL, M. Jean-Louis CELLIER et son pouvoir (M. Christian BARBUT), M. Alain GARNIER et M. Pierre COUPELON) et 4 Abstentions (M. Serge ROCHER, M. Denis FOURY, M. Bernard MOYEN, M. Maurice PARAT).

2017-02-6 - Objet : Indemnités de fonction des Vice-Présidents.

La communauté de communes des Rives du Haut-Allier se situe dans la strate de population de 10 000 à 19 999 habitants, les articles L.5211, R.5211-4 et R.5214-1 du code général des collectivités fixent un montant maximale d'indemnité de Vice-président à 20.63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le Président indique qu'il demande 100% de cette indemnité pour les Vice-Présidents.

M. Alain GARNIER propose de diminuer de 10 % le montant des indemnités des Vice-Présidents.

La délibération est adoptée par 55 Pour, 33 Contre M. Joseph TORRENT et son pouvoir (M. Olivier MONTEIL), Mme Jacqueline TORRENT et son pouvoir (Mme TORRENT-PAILHES Françoise), Mme Valérie GAILLARD, M. BONNAFOUX Denis et son pouvoir (M. Olivier DAIRE), Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir (Mme Elisabeth CROUZET), Mme Agnès JEAN, Mme Annie PLANTIN, M. André DORIER, M. Jean-Marie CHAPON, M. Serge ROCHER, Mme Magalie MISSONNIER, M. Alain CROIZET, M. Emile ROUSSEL, M. Alain CUSSAC, Mme Christine BANASSAT, M. Franck NOEL-BARON et son pouvoir (Mme Annie CARLET), M. Gilles RUAT et son pouvoir (M. Yves ATTARD), M. Michel BRUN, M. Christian PLANQUE, Mme Sylvie LEBRAT, M. Christian VIDAL, M. Jean-Louis CELLIER et son pouvoir (M. Christian BARBUT), M. Thierry GRIMALDI, M. Alain GARNIER et M. Pierre COUPELON) et 1 Abstention (M. Bernard MOYEN).

2017-02-7 - Objet : Délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire.

Le Président explique que le Conseil Communautaire peut par délégation donner à son bureau compétence pour délibérer et traiter certaines affaires à l'exception de points qui conformément à l'article 5211-10 du CGCT sont du ressort exclusif de l'assemblée délibérante.

Il souligne que cette délégation du Conseil au Bureau Communautaire permet d'alléger le travail du Conseil qui ne délibère que sur les points essentiels et fondamentaux des actions Communautaires.

Le Président précise également que :

- Les délégations se feront en application de l'article L.5211-10 du CGCT auxquels d'autres points ont été rajoutés. Pour toutes les autres affaires que celles énumérées ci-dessous le bureau aura compétence et pourra également délibérer,
- Le règlement intérieur de la Communauté reprendra ses délégations,
- Les délibérations, décisions prises et points abordés par le Bureau devront être communiqués au prochain Conseil,

Au terme de ce propos introductif, le Président précise que le Bureau Communautaire, reçoit délégation du Conseil Communautaire pour régler par ses délibérations les affaires de la Communauté de Communes à l'exception des points suivants qui sont du ressort exclusif du Conseil Communautaire :

- 1- Vote des budgets, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- 2- Approbation du compte administratif
- 3- Dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-5.
- 4- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
- 5- L'adhésion de l'établissement à un établissement public
- 6- Délégation de la gestion d'un service public
- 7- Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville
- 8- Prises de compétences nouvelles et modifications statutaires
- 9- Définition et détermination de l'intérêt communautaire
- 10- Détermination des investissements en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage déléguée
- 11- Lancement des procédures de marchés publics de travaux, fournitures et de services
- 12- Avenants aux marchés publics supérieurs à 5%
- 13- Ouverture, création et renouvellement des postes de travail
- 14- Ouverture des lignes de trésorerie et autorisation de recours à l'emprunt
- 15- Engagement des procédures contractuelles (CG2D, contrats régionaux...)
- 16- Adoption et modification du règlement intérieur
- 17- Représentation et désignation des délégués communautaires dans les organismes publics et privés
- 18- Engagement de contrats, actes et conventions dont le montant annuel de dépense est supérieur à 3000 € TTC

La délibération est adoptée par : 89 pour, 0 contre et 0 abstention.

A la demande de plusieurs conseillers communautaires, la délibération n°2017-02-04 qui prévoyait le remboursement de frais de déplacements liés à l'exercice du mandat communautaire est ajournée faute de précision.

2017-02-8 - Objet : Création des commissions thématiques intercommunales.

Le Président propose de créer les six commissions thématiques intercommunales suivantes et détaille le contenu de chaque commission :

- N°1 commission Urbanisme - aménagements
- N°2 commission Enfance - Jeunesse
- N°3 commission Santé, social et solidarités territoriales
- N°4 commission Economie
- N°5 commission Culture, sport et loisirs
- N°6 commission Administration et finances

La délibération est adoptée par : 89 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-9 - Objet : Désignation des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales.

Le Président propose aux conseillers communautaires de procéder à la désignation des membres qui souhaitent siéger dans les commissions thématiques. Un coupon réponse a été distribué en début de séance de conseil pour recueillir les propositions des conseillers. Il propose que le nombre de conseillers communautaires de chaque commission soit limité à 25 personnes dont 2 Vice-présidents. Chaque conseiller pourra figurer au plus dans 2 commissions.

Chaque commission sera suivie et pilotée par deux Vice-Présidents. Ils pourront sur leur propre initiative créer un comité technique ouvert à des conseillers communautaires non membres de la commission, à des conseillers municipaux des communes membres et à des personnes de la société civile. Ces comités techniques traiteront de sujets en lien avec les commissions thématiques et apporteront des éclairages et des données techniques utiles à la commission. Ces comités techniques auront un avis consultatif leur constitution sera soumise à l'approbation du Président. Leur mode de fonctionnement sera repris dans le règlement intérieur de la Communauté de Communes.

N°1 COMMISSION URBANISME - AMENAGEMENTS

Vice-Présidents :

- COUSTON Gilles
- GRIMALDI Thierry

Membres :

- VIDAL Christian
- CHAPON Jean-Marie
- MOLHERAT Philippe
- ASTRUC Thierry
- TORRENT Joseph
- GAILLARD Denis
- BAGES Jean-Claude
- ATTARD Yves
- CARLET Annie
- GINHAC Claude
- LAC Maurice
- VACHER Mikaël
- FRAISSE Raymond
- TOURRETTE Charles
- Malfant Michèle
- MERLE Gérard
- LUDON Jean-Jacques

N°2 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE

Vice-Présidents :

- CHANTELOUBE Corinne
- GARNIER Alain

Membres :

- AUBAZAC Michel
- COUDERT Jessica
- GAILLARD Denis
- MISSONNIER Magalie
- RUAT Gilles
- CROS Karine
- POULET Christian
- BOYER Corinne
- RASPAIL Gisèle
- LEGENDRE Chantal

N°3 COMMISSION SANTE, SOCIAL ET SOLIDARITES TERRITORIALES

Vice-Présidents :

- LEGENDRE Chantal
- DELABRE Marie Christine

Membres :

- CELLIER Jean-Louis
- PERREY Marie-Andrée
- ROCHER Serge
- FARIGOULE Chantal
- LEBRAT Sylvie
- ATTARD Yves
- CROS Karine
- SOULE Alain
- BOYER Corinne
- MOYEN Bernard
- PORTAL Jean-Louis

N°4 COMMISSION ECONOMIE

Vice-Présidents :

- BRUGEYROUX Jeanine
- CHACORNAC Gaston

Membres :

- LUDON Jean Jacques
- BAGES Jean Claude
- LEBRAT Sylvie
- PERREY Marie Andrée
- MONATTE Bernard
- CHAPON Jean Marie
- FARIGOULE Chantal
- CUSSAC Alain
- CHARRADE Jean Marc
- MASSEBEUF Claude
- BANASSAT Christine
- RUAT Gilles
- VACHER Mikael
- JEAN Agnès
- RASPAIL Gisèle
- TOURRETTE Charles
- BRUN Michel
- GARNIER Alain
- COUPELON Pierre
- DESCHEEMACKER Serge

N°5 COMMISSION CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Vice-Présidents :

- COURTEIX Christophe
- MERLE Gérard

Membres :

- LESCURE Raphael
- LAFOND Guy
- PLANQUE Christian
- LAC Maurice
- FRAISSE Raymond
- POULET Christian
- MERLE Jean Jacques
- MOREL Jean-Claude
- CHACORNAC Gaston
- DELABRE Marie Christine
- CHANTELOUBE Corinne

N°6 COMMISSION ADMINISTRATION ET FINANCES

Vice-Présidents :

- PORTAL Jean-Louis
- DURAND Jean-Michel

Membres :

- TORRENT Joseph
- ROUSSEL Emile
- MOLHERAT Philippe
- FOURY Denis
- LAFOND Guy
- MASSEBEUF Claude
- MONATTE Bernard
- NOEL BARON Franck
- CARLET Annie
- DI GIAMBATTISTA Nicolas
- DESCHEEMACKER Serge

La délibération est adoptée par : 89 pour, 0 contre et 0 abstention.

Interrogé sur le fonctionnement des commissions, le Président présente l'organigramme des services par pôle territorial et thématique.

M. Alain GARNIER fait remarquer que le pôle enfance/jeunesse est chargé pour le pilotage par un seul agent.

2017-02-10 - Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq suppléants en son sein pour siéger au sein de la commission qui est présidée par le Président ou son représentant. En voici la composition :

Président : M. Gérard BEAUD

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Jean-Claude MOREL	Christian PLANQUE
Alain GARNIER	Jean-Marie CHAPON
Thierry GRIMALDI	Jean-Paul FAGHEON
Gilles COUSTON	Gérard MERLE
Charles TOURRETTE	Jeanine BRUGEYROUX

La délibération est adoptée par : 89 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-11 - Objet : Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le Président propose de créer la CLECT sur la base de 63 membres soit 1 membre/commune.

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD n'est pas favorable avec cette proposition et suggère une solution basée sur la représentation des communes à l'assemblée délibérante soit une CLECT à 93 membres.

Le Président soumet au vote les 2 propositions (63 et 93). C'est la composition à 93 membres qui est adoptée par : 63 Pour, 18 Contre (M. Jean-Paul FAGHEON, Mme Nathalie RAMBOURDIN, M. Jean-Jacques MERLE, M. Alain SOULE, M. Mikaël VACHER, M. Maurice LAC, Mme Karine CROS, M. Bernard MONATTE, M. Denis GAILLARD, M. Claude GINHAC, M. Christian PLANQUE, M. Jean-Claude BAGES, M. Christian VIDAL, M. Pierre COUPELON, M. Jean-Michel DURAND, Mme Jeanine BRUGEYROUX, M. Jean-Louis PORTAL, M. Christophe COURTEIX) et 8 Abstentions (Mme Chantal LEGENDRE, Mme Marie-Christine DELABRE, M. Serge ROCHER, Mme Gisèle RASPAIL, M. Thierry ASTRUC, M. Jean-Marie CHARRADE, M. Maurice LAURENT, Mme Corinne BOYER)

La délibération relative à la composition de la CLECT est ajournée et sera présentée lors d'un prochain conseil.

2017-02-12 - Objet : Election des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier (SMAT).

Le Président précise que, sur proposition des Communes, la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune pour siéger au sein de l'organe délibérant du SMAT du Haut Allier. En voici la liste :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	MARC OLAGNOL	JEAN-LOUIS PORTAL
ARLET	TRON CHANTAL	EYNARD SEVERINE
AUBAZAT	MARIE FRANCE COMBES	KASPERS JANTINA
AUVERS	SOULIER RENE	BISCARRAT FABIENNE
BERBEZIT	SIBAUD Sylvie	DESCHEEMACKER Serge
BLASSAC	ROME FRANCIS	GUITTARD STEPHANE
CERZAT	JACKY DELIVERT	BEAUNE ANNIE
CHANAILEILLES	MERLE GERARD	PIC ALAIN
CHANTEUGES	NOEL-BARON FRANCK	CHAZAL ALAIN
CHAZELLES	BOYER JOSIANE	VISSAC BERNARD
CHARRAIX	PEYRELIER CHRISTIAN	DURSAP ANNIE
CHASSAGNE	SPENCER ELIZABETH	BROSSET KARINE
CHASTEL	RENE HAELVOET	JEAN PHILIPPE COMBES
CHAVANCIAC-LAFAYETTE	LAC MAURICE	PENIDE PASCALE
CHILHAC	BANASSAT CHRISTINE	CHANTAL LEOTOING
COLLAT	DELABRE MARIE-CHRISTINE	TOURETTE LILIANE
COUTEUGES	ROCHE DANIEL	MEYNIER JEAN MARIE

CRONCE	GISELE RASPAIL	VALERIE COUDERT
CUBELLES	AUBAZAC VINCENT	CUBIZOLLES SEBASTIEN
DESGES	VISSAC PASCAL	BISCARRAT JEAN-PAUL
DOMEYRAT	POULET CHRISTIAN	BRUGEROLLE CHRISTOPHE
ESPLANTAS / VAZEILLES	SABOURET GILBERT MERLE BRIGITTE	CARLET DANIEL MEYNIER YVONNE
FERRUSSAC	CHANTELOUBE JACKY	LEGENDRE CHANTAL
FRUGIERES-LE-PIN	GILLET JEAN-FRANCOIS	CHAMBON ARMELLE
GREZES	MARTIN MARC	COSTON NOEL
JAX	VERDIER THOMAS	LAURENT CHRISTOPHE
JOSAT	MONTEILLARD MAXIME	BEAUME DENIS
LA BESSEYRE-SAINT-MARY	CHANY ANDRE	BISCARAT COLETTE
LA CHOMETTE	PERREY MARIE-ANDREE	PRESSE EUGENE
LANGÉAC	ROUBAUD MARIE-THERESE	FARIGOULE CHANTAL
LAVOUTE CHILHAC	VIGIER JEAN-PIERRE (Peter)	FRANCOISE GOUPILLE
MAZERAT- AUROUZE	CUELLAR THIERRY	FRAISSE RAYMOND
MAZEYRAT-D'ALLIER	CHAPON JEAN-MARIE	PICHON HERVE
MERCOEUR	BAGES JEAN CLAUDE	JOEL OLAGNOL
MONISTROL-D'ALLIER	MILON THIERRY	COUPELON PIERRE
MONTCLARD	BAUDIN BANIELLE	BELMONT PASCALE
PAULHAGUET	ROUSSEL EMILE	FACY JACQUES
PEBRAC	MANOURY MARIE-CATHERINE	CUSSAC ALAIN
PINOLS	BOUDON CHRISTIAN	CROZEMARIE MIREILLE
PRADES	PRADES ELISABETH	DORIER ANDRE
SALZUIT	ITIER NOEL	BERGER PORTAL SANDRINE
SAUGUES	CHACORNAC GASTON	POUILHE MARC
SAINT-AUSTREMOINE	JOSEPH FAVEY	GILBERT DELIVERT
SAINT-ARCONS-D'ALLIER	DURAND JEAN-MICHEL	HUCHET ANNE-LUCIE
SAINT-BERAIN	EYMARD EMMANUEL	ROCHER SERGE
SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER	HUGONI DIDIER	CHAM PHILIPPE
SAINT-CIRGUES	JEAN FRANCOIS LAUBY	ANNE MARIE BRUN
SAINT-DIDIER-SUR-DOULON	SALLE MICHEL	SPECEL JEAN-CLAUDE
SAINTE-EUGENIE-DE- VILLENEUVE	GERENTON SEBASTIEN	DUCHET SYLVAIN
SAINT-GEORGES-D'AURAC	GARNIER ALAIN	BERINGER GILLES
SAINT-ILPIZE	HAZEBAERT ANNE	DEFAY MARTINE
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	HOUDIER MICHEL	MERLE ALAIN
SAINT-PREJET-ARMANDON	BONY ALAIN	LACROIX PAUL-GEORGES
SAINT-PREJET-D'ALLIER	PAGES FRANCETTE	DOMAISON ANNE MARIE
SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	AGNES JEAN	MARC BOURY
SAINT-VENERAND	IZING CHLOE	FRAISSE ELIE
SAINTE-MARGUERITE	GARNIER THIERRY	LUDON JEAN JACQUES
SIAUGUES-SAINTE-MARIE	RUAT GILLES	BOURDIER CHRISTIAN
TAILHAC	LONJON SANOGO CHRISTIANE	SABATIER HELENE
THORAS	FERRANDON CAROLE	COUFORT MARIE-CLAUDE
VALS-LE-CHATEL	WATEL FRANCK	BOYER CORINNE
VARENNES-SAINT-HONORAT	PARAT MAURICE	PICARD PHILIPPE
VENTEUGES	DUMAS MICHEL	LIMAGNE DOMINIQUE
VILLENEUVE-D'ALLIER	ISSARTEL BRIGITTE	POUZOL CORINNE
VISSAC-AUTEYRAC	PAPARIC THIERRY	GARDES AMANDINE

Départ de MM. FRAISSE et VACHER du Conseil

La délibération est adoptée par : 87 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-13 - Objet : Election des représentants au SICTOM des Monts du Forez.

Les représentants des communes de la CCRHA au sein du Comité syndical du SICTOM des Monts du Forez sont les suivants :

COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
COLLAT	VIDAL Nathalie	BESSIERE Luc
JAX	LAURENT Christophe	SABATO Stéphane
SAINTE-EUGENIE-DE - VILLENEUVE	BLOQUEL Yvette	GERENTON Sébastien
SAINT-PREJET-ARMANDON	LOUBRIEU Denis	BONY Alain
MONTCLARD	TYSSANDIER	MONATTE Bernard
BERBEZIT	DESCHEEMACKER Serge	SIBAUD Sylvie
VARENNES-SAINT-HONORAT	COUDERT Bernard	PARAT Maurice
Communauté de Communes RHA	COUSTON Gilles	Marie-Christine DELABRE

La délibération est adoptée par : 87 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-14 - Objet : Election des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères Issoire/Brioude (SICTOM).

Le Président précise que, sur proposition des Communes, la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune pour siéger au sein de l'organe délibérant du SICTOM Issoire/Brioude. En voici la liste :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Thibault MOURLAIX	Bernadette CROZATIER
ARLET	Séverine EYNARD	André DELENA
AUBAZAT	Christine CHEVALIER	Gérard VEDEL
BLASSAC	Claude SERVANT	Robert LANGLADE
CERZAT	Jacky DELIVERT	Roland BOMPARD
CHANTEUGES	Alain FRIN	Marie-Thérèse VETTORETTI
CHAZELLES	Stéphane VISSAC	Jean SERVANT
CHASSAGNE	MENEGAZZO	Lionel PAGES
CHASTEL	René HAELVOET	Pascal BISCARRAT
CHAVANCIAC-LAFAYETTE	GARNIER MICHEL	Bruno DI GIAMBATTISTA
CHILHAC	Odile MAMET	Mickael CISSAC
COUTEUGES	Daniel ROCHE	MOISSIN Laurent
CRONCE	Stéphane RAGEADE	Gisèle RASPAIL
DESGES	Michel HAUDEGAND	Cécile MONTIGNY
DOMYRAT	Michelle OLEON	Christian OLEON
FERRUSSAC	Jacky CHANTELOUBE	Chantal LEGENDRE
FRUGIERES-LE-PIN	Maurice LAURENT	Antoine CAREMIER
JOSAT	Nicolas DI GIAMBATTISTA	Florence BELLUT
LA CHOMETTE	Eugène PRESSE	Alain MARTIN
LANGÉAC	Marie-Thérèse ROUBAUD	Gérard BEAUD
LAVOUTE-CHILHAC	Jacques VERNIERE	Jean-Marie DESPEROUX
MAZERAT-AUROUZE	Raymond FRAISSE	Jean-Pierre SOIGNON
MAZEYRAT-D'ALLIER	Jean-Marie CHAPON	Martine PAYS
MERCOEUR	Martine CHEVALIER	Patrick FLINOIS
PAULHAGUET	Laurent SAGNOL	Yves ENJOLRAS
PEBRAC	Raymond PAILHES	Marie-Christine MANOURY
PINOLS	Jacques FRIARD	Fabrice SOULIER

PRADES	Elisabeth PRADES	Jean-Michel MOUYSSSET
SALZUIT	Noël ITIER	Bernard BON
SAINT-AUSTREMOINE	Françoise PELISSIER	Martine HALGAND
SAINT-ARCONS D'ALLIER	Laurence MALARTRE	Patricia MERLE
SAINT- BERAIN	Serge ROCHER	Justine PICHON
SAINT- CIRGUES	Simone BERTRAND	Michel BOREL
SAINT- DIDIER- SUR- DOULON	Michel SALLE	Annie RICOUX
SAINT-GEORGES- D'AURAC	Alain GARNIER	Gilles BERINGER
SAINT-ILPIZE	Isadora CAMPART	Sébastien BONNATERRE
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	Alain CASTELLAN	Serge MERLE
SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	Norbert RODIER	Michel PIROUX
SAINTE-MARGUERITE	Marie-Thérèse BOUDON	Jean-Jacques LUDON
SIAUGUES-SAINTE-MARIE	Serge COHADE	Daniel VAUZELLE
TAILHAC	Gérard TROSSET	Guy LAFOND
VALS-LE-CHATEL	Corinne BOYER	Marie Christine BRUHAT
VILLENEUVE-D'ALLIER	Roland CUSOL	Jérôme FLANDIN
VISSAC-AUTEYRAC	Philippe CHABANON	Patrick BEAUNE

La délibération est adoptée par : 87 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-15 - Objet : Election des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA).

Le Président propose aux membres de l'Assemblée Communautaire d'élire les onze délégués titulaires et suppléants qui siégeront au SICALA pour représenter la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier.

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Joseph TORRENT	Olivier MONTEIL
Franck NOEL-BARON	Philippe MOLHERAT
Serge ROCHER	Guy LAFOND
Gérard BEAUD	Jean-Louis PORTAL
Joseph VISSAC	Bernard VISSAC
Emile ROUSSEL	Christophe COURTEIX
Jeanine BRUGEYROUX	Marie-France COMBES
Maurice LAC	Maurice PARAT
Gérard MERLE	Marie-Christine DELABRE
Christine BANASSAT	Gaston CHACORNAC
Pierre COUPELON	Marie-Thérèse ROUBAUD

La délibération est adoptée par : 87 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-16 - Objet : Election des représentants au Pays de Lafayette.

Le Président précise aux membres de l'Assemblée délibérante que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier doit élire ses représentants qui signeront à l'Assemblée Générale de l'Association du Pays de Lafayette.

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUEES SUPPLEANTES
Christian POULET	Marie-Thérèse ROUBAUD
Franck NOEL-BARON	Marie-Christine DELABRE

Départ de M. PASCAL du Conseil
La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-17 - Objet : Election des représentants au Conservatoire Botanique du Massif Central.

Les représentants de la communauté au sein du Comité syndical du Conservatoire Botanique du Massif Central sont les conseillers communautaires suivants :

Titulaire 1 : Mme Christine DELABRE
Titulaire 2 : M. Maurice LAC

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-18 - Objet : Election des représentants Communautaires au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier.

Le Président précise aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier doit élire 4 délégués pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier. Il précise que ces conseillers doivent être désignés parmi les délégués siégeant au SMAT.

Sont désignés :

- Mme Christine BANASSAT
- M. Maurice LAC
- Mme Marie-Andrée PERREY
- M. Michel BRUN

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-19 - Objet : Représentants au Parc Naturel Régional Livradois Forez.

Le représentant de la communauté au sein du Comité syndical Parc Naturel Régional Livradois est M. Serge DESCHEEMACKER

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-20 - Objet : Election des représentants au Syndicat des Eaux d'Auteyrac pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le Président précise que la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier a délégué la compétence du SPANC au Syndicat des Eaux d'Auteyrac. Pour être représentée au syndicat, la Communauté doit élire des représentants :

- 6 délégués titulaires
- 6 délégués suppléants

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Jean-Michel DURAND	Christian BARBUT
Jean-Marie CHAPON	Raphaël LESCURE
Gérard BEAUD	Jean-Jacques LUDON
Jean-Louis NOTON	Denis GAILLARD

Alain CUSSAC	Franck NOEL-BARON
Christian VIDAL	Michel AUBAZAC

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-21 - Objet : Election des représentants au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Président précise aux conseillers communautaires que les anciennes Communauté de Communes du Langeadois, du Pays de Paulhaguet, de Ribeyre, Chaliargue et Margeride et du SECCOM adhèrent au CNAS et que cet organisme national a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles. Il propose à cet effet un large éventail de prestations : aides lors de naissances, de mariages, secours, prêts, compte épargne vacances, chèques culture...

La Communauté de communes y est représentée par deux délégués, un délégué élu et un délégué désigné par les agents de la Communauté de communes.

Au titre du déléguée élue est désignée : Mme Corinne CHANTELOUBE

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-22 - Objet : Election des représentants de la Communauté de Communes au Conseil de surveillance de l'hôpital de Langeac.

Il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes au conseil de surveillance de l'hôpital local de Langeac. Le mandat de ce représentant est de 5 ans et il prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels l'intéressé a été désigné.

Mme Chantal LEGENDRE est élue comme représentante de la Communauté de Communes au Conseil de surveillance de l'hôpital local de Langeac.

La délibération est adoptée par : 85 pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Chantal LEGENDRE).

La délibération 2017-02-23 pour la désignation d'un représentant au SDIS n'est pas maintenue. Les délégués initialement désignés par la Communauté de Communes du Pays de Paulhaguet demeurent.

2017-02-23 - Objet : Election des représentants au Centre Permanent de l'Initiation à l'Environnement (CPIE) du Velay.

La Communauté de Communes est représentée au Conseil d'Administration du CPIE pour un représentant titulaire et un suppléant.

Il propose que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier pérennise ce partenariat et désigne 2 représentants.

Sont désignés :

- M. Guy LAFOND
- Mme Marie-Christine DELABRE

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-24 - Objet : Election de représentants à l'école de Musique et de Danse MELODICA.

Le Président propose aux membres du Conseil de désigner deux délégués qui seront membres du Conseil d'Administration de l'Association MELODICA.

Ces délégués devront représenter la Communauté de Communes au sein de l'Association.

Sont désignés :

- Mme Chantal LEGENDRE
- M. Gérard MERLE

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-25 - Objet : Election d'un représentant à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).

Le Président expose aux conseillers Communautaires que la Communauté est sollicitée par l'association départementale des Maires de la Haute-Loire pour désigner un représentant intercommunal aux commissions consultatives locales mises en place par la SAFER. Cette disposition fait suite à l'adoption de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et à la décision de la SAFER Auvergne de mettre en place des commissions consultatives locales chargées d'émettre un avis sur certaines opérations foncières (préemptions, rétrocessions...) qu'elle conduit.

Est élue : Mme Agnès JEAN

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-26 - Objet : Election des représentants au Conseil d'administration des collèges : de Val de Senouire, du Haut-Allier et de Joachim Barrande.

Les statuts du collège Val de Senouire à Paulhaguet, du collège du Haut-Allier à Langeac, du collège Joachim Barrande à Saugues prévoient que le nombre de membres au sein du Conseil d'administration de chaque collège est porté à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant représentant la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier

Sont désignés :

- 1- Au collège Val de Senouire à Paulhaguet les conseillers communautaires suivants :
Titulaire : Mme Karine CROS
Suppléant : M. Christian POULET
- 2- Au collège du Haut-Allier à Langeac les conseillères communautaires suivantes :
Titulaire : Mme Chantal FARIGOULE
Suppléant : Mme Corinne CHANTELOUBE
- 3- Au collège Joachim Barrande à Saugues les conseillers communautaires suivants :
Titulaire : M. Gilles COUSTON
Suppléant : M. Michel AUBAZAC

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-27 - **Objet** : Election d'un représentant communautaire à l'association « Festivités autour de la Bête du Gévaudan ».

Le Président propose de nommer un délégué communautaire représentant la communauté de communes des Rives du Haut-Allier au sein de l'association. M. Gaston CHACORNAC est élu pour représenter la communauté de communes.

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-28 - **Objet** : Election correspondant Défense

Le correspondant défense élu est M. Ludovic LEYDIER.

La délibération est adoptée par : 86 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-29 - **Objet** : Procuration de vote et de signature des comptes administratifs et des comptes de gestion des budgets dissous.

Le Président explique aux conseillers communautaires que sur demande de la DGFIP, il est nécessaire d'adopter une délibération donnant procuration de vote et de signature des Compte administratifs et des comptes de gestion des budgets dissous. Les budgets concernés par cette délibération sont les suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER			
COLLECTIVITE	TYPE	HELIOS	SIRET
CC DU LANGEADOIS	Communauté de Communes (EPCI)	30000	24430105700042
ZA CHAMBARET BA	Budget annexe (BA)	30300	24430105700059
FERME DU PRADEL	Budget annexe (BA)	30100	24430105700026
CC RIBEYRE CHALIERGUES MARGERIDE	Communauté de Communes (EPCI)	33000	24430021600011
ATELIER RELAIS HOTEL RESTAURANT	Budget annexe (BA)	34200	24430021600151
ATELIER RELAIS CARROSSERIE CC RIBEYRE	Budget annexe (BA)	34000	24430021600136
MULTIPLE RURAL VILLENEUVE CC RIBEYRE	Budget annexe (BA)	33900	24430021600128
POLE ARTISANAT D'ART ST ILPIZE	Budget annexe (BA)	33800	24430021600102
REGIE DE TRANSPORT DE LA CC	Budget annexe (BA)	33300	24430021600045
ATELIER RELAIS	Budget annexe (BA)	33700	24430021600094
BA MENUISERIE DE BLASSAC	Budget annexe (BA)	33500	24430021600052
BA EPICERIE D'ALLY	Budget annexe (BA)	33200	24430021600060
BA MARPA	Budget annexe (BA)	33100	24430021600037
CC PAYS DE PAULHAGUET	Communauté de Communes (EPCI)	27300	24430022400098
ORDURES MENAGERES BA CC PAYS DE PAULHAGUET	Budget annexe (BA)	30200	24430022400080

CC DU PAYS DE SAUGUES	Communauté de Communes (EPCI)	30000	24430114900013
BA CCPS ZONE ACTIVITE ECONOMIQUES	Budget annexe (BA)	30200	24430114900039
ORDURES MENAGERES BA CC	Budget annexe (BA)	30100	24430114900021

SECCOM			
COLLECTIVITE	TYPE	HELIOS	SIRET
SECCOM	SECCOM	36000	25430029600095
ATELIER RELAIS ZAC LA BOURZEDE LANGEADOIS	Budget annexe (BA)	36200	25430029600046
ATELIER RELAIS GARAGE PAILHES LANGEAC	Budget annexe (BA)	36400	25430029600053
ATELIER RELAIS TMUA LANGEAC	Budget annexe (BA)	36500	25430029600061
CUISINE CAT LANGEAC	Budget annexe (BA)	36600	25430029600111
AUBERGE DU PAYS DE CHANTEUGES	Budget annexe (BA)	36800	25430029600137
AUBERGE DU PAYS DE CONNANGLES	Budget annexe (BA)	36369	25430029600145
MULTIPLE RURAL CHAMBORNE-FELINE	Budget annexe (BA)	36370	25430029600152
PHOTOVOLTAIQUE PEPINIERE CHANTEUGES	Budget annexe (BA)	36371	25430029600160
CENTRALE HYDROELECTRIQUE CHANTEUGES	Budget annexe (BA)	36372	25430029600178

M. Franck NOEL-BARON précise qu'il votera contre cette délibération car il considère qu'un nouveau Président élu ne peut pas faire voter les comptes administratifs des anciens Présidents.

La délibération est adoptée par 33 Pour, 31 Contre (M. Alain GARNIER, M. Franck NOEL-BARON et son pouvoir (Mme Annie CARLET), M. Gilles RUAT et son pouvoir (M. Yves ATTARD), M. Hervé VINCENT, Mme Michèle MALFANT, M. Michel BRUN, M. Christian PLAQUE, M. Bernard MOYEN, M. Christian VIDAL, M. Pierre COUPELON, Mme Sylvie LEBRAT, M. Alain CUSSAC, M. Christian POULET, M. Alain SOULE, M. Jean-Marie CHAPON, Mme Annie PLANTIN, M. André DORIER et son pouvoir (M. Serge ROCHER). Mme Agnès JEAN, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir (Mme Elisabeth CROUZET), Mme Valérie GAILLARD, M. Joseph TORRENT et son pouvoir (M. Olivier MONTEIL), Mme Jacqueline TORRENT et son pouvoir (Mme Françoise TORRENT-PAILHES), M. BONNAFOUX Denis et son pouvoir (M. Olivier DAIRE), 12 Abstentions (Mme Magali MISSONNIER, M. Emile ROUSSEL, M. Claude GIGNAC, M. Alain CROIZET, M. Thierry ASTRUC, M. Jean-Marc CHARRADE, M. Jean-Louis NOTON, Mme Christine BANASSAT, M. Thierry GRIMALDI, Mme Jeanine BRUGEYROUX, M. Gaston CHACORNAC, M. Ludovic LEYDIER) et 10 qui n'ont pas pris part à la délibération (M. Didier HANSMETZGER, M. Norbert BERNARD, M. Maurice LAURENT, M. Nicolas DU GIAMBATISTTA, Mme Marie-Andrée PERREY, M. Jean-Pierre SOIGNON, M. Charles TOURRETTE, M. Jean-Louis CELLIER et son pouvoir (M. Christian BARBUT), M. Maurice PARAT)

2017-02-30 - Objet : Création des budgets principal et annexes et des modalités d'affectation de l'actif et du passif.

Pour assurer la continuité administrative, budgétaire et comptable de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, le nouvel EPCI décide de la création des budgets suivants :

NOUVEAU LIBELLE	TYPE	SIRET
CC DES RIVES DU HAUT ALLIER	Communauté de Communes (EPCI)	20007339300015
ZA CHAMBARET GRAND SUD LANGEAC/CHANTEUGES	Budget annexe (BA)	20007339300023
ATELIER RELAIS HOTEL RESTAURANT LE PRIEURE LAVOUTE-CHILHAC	Budget annexe (BA)	20007339300031
ATELIER RELAIS CARROSSERIE LAVOUTE- CHILHAC	Budget annexe (BA)	20007339300049
ATELIER RELAIS MULTIPLE RURAL VILLENEUVE-D'ALLIER	Budget annexe (BA)	20007339300056
POLE ARTISANAT D'ART ST-ILPIZE	Budget annexe (BA)	20007339300064
ATELIER RELAIS CONFITURE VILLENEUVE- D'ALLIER	Budget annexe (BA)	20007339300072
ATELIER RELAIS EPICERIE D'ALLY	Budget annexe (BA)	20007339300080
MARPA LAVOUTE-CHILHAC	Budget annexe (BA)	20007339300114
ZAE LACHAMP SAUGUES	Budget annexe (BA)	20007339300098
ORDURES MENAGERES PAYS DE SAUGUES	Budget annexe (BA)	20007339300106
ATELIER RELAIS ZAC LA BOURZEDE LANGEAC	Budget annexe (BA)	En attente d'immatriculation
ATELIER RELAIS GARAGE PAILHES LANGEAC	Budget annexe (BA)	En attente d'immatriculation
ATELIER RELAIS TMUA LANGEAC	Budget annexe (BA)	En attente d'immatriculation
CUISINE CAT LANGEAC	Budget annexe (BA)	En attente d'immatriculation
AUBERGE DU PAYS DE CHANTEUGES	Budget annexe (BA)	En attente d'immatriculation
AUBERGE DE CONNANGLES	Budget annexe (BA)	En attente d'immatriculation
MULTIPLE RURAL CHAMBORNE-FELINES	Budget annexe (BA)	En attente d'immatriculation
PHOTOVOLTAIQUE PEPINIERE CHANTEUGES	Budget annexe (BA)	En attente d'immatriculation
CENTRALE HYDROELECTRIQUE CHANTEUGES	Budget annexe (BA)	En attente d'immatriculation

Pour les budgets annexes de l'auberge de Connangles et du multiple rural de Chamborne à Félines, l'ordonnateur et le comptable public sont autorisés à procéder aux modalités d'affectation de l'actif et du passif.

Départ de M. NOTON du Conseil.

La délibération est adoptée par : 85 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-31 - Objet : Détermination des modalités de transferts immobiliers de l'auberge de Connangles et du multiple rural de Chamborne entre la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que les projets d'immobilier touristique portés par le SECCOM sur les communes de Connangles et de Félines, sous la forme d'un crédit-bail immobilier, doivent être transférés à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay eu égard aux arrêtés préfectoraux.

Le multiple rural de Chamborne sur le Commune de Félines sera transféré à la Communauté d'agglomération. Sur le plan juridique ce transfert de patrimoine se fera par acte notarié. L'emprunt contracté par le SECCOM sera

intégralement repris par la Communauté d'agglomération. Les opérations comptables et budgétaires liées au transfert d'actif et de passif seront retranscrites dans les budgets respectifs selon les informations communiquées par la DDFIP. La Communauté d'agglomération s'engage à prendre en charge la somme de 15 582.66 € dans le cadre de ce transfert. Cette somme correspond à un virement de crédit réalisé du budget principal du SECCOM vers le budget annexe du multiple rural de Chamborne pour répondre à des réajustements d'emprunt complémentaire et de ligne de trésorerie qui impacteront les loyers futurs.

Le même montage juridique, financier, comptable et budgétaire sera reproduit pour l'auberge de Connangles qui sera transférée à la Communauté d'agglomération. Les opérations comptables et budgétaires liées au transfert d'actif et de passif seront également retranscrites dans les budgets respectifs sur la base des informations communiquées par la DDFIP. La Communauté d'agglomération s'engage à prendre en charge la somme de 14 203.62 € dans le cadre de ce transfert. Cette somme correspond à un virement de crédit réalisé du budget principal du SECCOM vers le budget annexe de l'auberge de Connangles pour répondre à des travaux supplémentaires et des intérêts liés à une ligne de trésorerie qui impacteront les loyers futurs.

La délibération est adoptée par : 85 pour, 0 contre et 0 abstention.

2017-02-32 – Objet : Autorisation générale et permanente de poursuites pour le recouvrement des produits locaux.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de donner au comptable une autorisation générale permanente de poursuites pour le recouvrement des produits locaux.

La délibération est adoptée par : 85 pour, 0 contre et 0 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 47.

SIGNATURES :

Le Président de Communauté de Communs des Rives du Haut-Allier
M. Gérard BEAUD



Le Secrétaire de séance
Mme Corinne CHANTELOUBE

